



Montreuil, le 23 juin 2020

Lettre ouverte CGT préalable au CHSCT central des DDI du 24 juin 2020

Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,
Monsieur le Directeur de la Modernisation et de l'Action Territoriale,
Monsieur le Directeur des Services Administratifs et Financiers des services du Premier ministre,

En préambule, la CGT souhaite rappeler son opposition de fond à la loi de transformation de la fonction publique dont elle demande toujours l'abrogation. Dans le même temps, la CGT demande non pas le report mais **l'ARRÊT de la réforme de l'OTE** (création de SG communs aux DDI et aux préfectures, création de nouvelles DDI, ...).

La crise sanitaire que nous traversons actuellement, car il ne faut pas se mentir cette crise n'est pas derrière nous, a démontré toute la nécessité d'un service public fort et par conséquent la nécessité que le gouvernement renonce purement et simplement aux réformes de la fonction publique. La CGT demande d'ailleurs qu'un point sur ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CT central des DDI.

La CGT continue par ailleurs de porter un certain nombre de revendications :

- la revalorisation massive du point d'indice en lieu et place de la création de nouvelles primes aussi créatrices de divisions qu'inégalitaires ;
- l'abrogation du jour de carence dans la fonction publique ;
- l'arrêt des suppressions d'effectifs et le recrutement de fonctionnaires pour un service public de qualité ;
- la reconnaissance en accident du travail et/ou maladie professionnelle du COVID 19 pour les agents ayant été contaminés et évidemment pour ceux qui le seraient malheureusement dans les semaines à venir : quid de l'arbitrage du gouvernement sur ce sujet ? ;
- le maintien de l'action sociale ministérielle et l'arrêt du transfert des crédits de restauration collective vers le BOP 354. La CGT demande qu'une réunion sur ce sujet soit prévue très rapidement puisque le projet de loi de finances 2021 va être discuté prochainement.

Le CHSCT central du 24 juin, avec pour ordre du jour unique un point d'information relatif à la phase de sortie du confinement dans les DDI dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19, doit traiter, entre autres, de la situation dans les abattoirs, des conditions d'exercice des missions des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et du télétravail.

Pour rappel, lors du CHSCT-C du 20 mai, la CGT avait demandé à être destinataire de la note de la Direction générale de l'alimentation (DGAI) du MAA envoyée aux directeurs départementaux de la protection des populations (DDPP) concernant les mesures à mettre en place dans les abattoirs ainsi que de l'enquête menée auprès des DDPP sur la situation dans ces établissements.

Pour toute réponse, nous a été envoyée une note de la DGAI au Secrétaire général du gouvernement présentant un bilan des mesures de prévention mises en place dans les abattoirs. Ce n'était pas notre demande et la CGT redemande officiellement la communication de ces 2 documents aux membres du CHSCT-C des DDI.

La CGT souhaite que le CHSCTC soit informé de la situation actuelle dans les laboratoires et de ce qu'il en est quant aux mesures de protection mises en œuvre.

En ce qui concerne la situation des inspecteurs du permis de conduire, des manifestations d'auto-écoles ont déjà eu lieu réclamant un allongement des journées et des semaines de travail pour les IPCSR avec la programmation d'examens le samedi, voire en soirée. Ce sont ces mêmes IPCSR qui déjà subissent les foudres des auto-écoles, des candidats et des parents des candidats sur les réseaux sociaux et au téléphone ! Sous la pression des établissements d'enseignement de la conduite, il est déjà prévu semble-t-il un allègement des mesures sanitaires et le retour à un rythme plus soutenu des examens réalisés dans la journée. Qu'en est-il réellement ?

Faut-il ici rappeler encore une fois que les IPCSR, comme les autres agents des DDI ne sont en rien responsables ni de l'épidémie de COVID-19 ni de ses conséquences sur l'économie ? Faut-il rappeler que vous êtes responsables de la préservation de l'intégrité physique et morale de ces agents ?

Pour ce qui est du télétravail, un groupe de travail dédié doit se réunir rapidement sur ce sujet. Pour la CGT, après la parution d'un nouveau décret, les modalités du télétravail doivent faire l'objet de nouvelles discussions avec les représentants des personnels dans l'objectif de leur garantir des droits. La situation que nous avons connue dans les DDI pendant la période de confinement et depuis le début du déconfinement ne peut pas durer, notamment en matière d'utilisation de leur matériel personnel par les agents. Dans cette même optique, la CGT demande qu'une indemnité de télétravail soit créée puisqu'il n'est pas question que l'État employeur fasse des économies en reportant une partie de ses charges sur ses agents. Il suffit d'ailleurs de lire « acteurs publics » pour se rendre compte que l'État compte bien tirer profit de l'expérience du confinement pour sérieusement réfléchir sur la question immobilière en lien avec le télétravail...

Enfin, qu'en est-il de la situation dans les territoires de l'Outre-mer ?

Outre ces sujets pour lesquels des réponses en séance sont attendues, la CGT souhaite porter des revendications relatives à la crise sanitaire actuelle :

1/ la CGT demande, dans le cadre des compétences du CHSCT Central, plusieurs bilans :

- un bilan précis (par catégorie, par DDI) et **généré (comme nous le demandons depuis le début de la crise)** sur la mise en œuvre de l'ordonnance du 15 avril 2020. La CGT exige que les jours de congés et/ou RTT qui ont été volés aux agents leurs soient restitués ! La crise n'est pas terminée. Au-delà de la reprise de

la scolarité, les structures d'accueil et de loisirs des enfants ne sont pas aujourd'hui en mesure de les accueillir tous. Les agents ont besoin de tous leurs congés dans ce contexte,

- un bilan précis (par catégorie, par DDI) et **genré** sur le versement des primes exceptionnelles COVID-19. Quid du travail d'harmonisation mené par la DGAFP ?

- un bilan précis sur la situation en matière de restauration collective :
 - situation des contentieux par rapport au décret du 15 avril 2020 (refus de versement de l'indemnité de restauration par certaines DDI) ;
 - modalités de reprise de la restauration collective ? Est-elle effective partout ? Si non, la CGT demande la poursuite du versement de l'indemnité prévue par le décret y compris au-delà de la date prévue de fin d'urgence sanitaire ;
 - application immédiate de l'harmonisation des subventions repas déjà mise en œuvre dans les DDI aux agents des directions régionales (périmètre Réate) prévue initialement au 1^{er} janvier 2020 et non appliquée à ce jour.

2/ la CGT demande le maintien des instances distinctes et à tous les niveaux CT/CHSCT.

La loi de transformation de la fonction publique prévoit leur fusion en une seule instance (le conseil social d'administration). Or depuis le début de la crise sanitaire, l'importance des CHSCT qu'ils soient locaux ou centraux n'est plus à démontrer !

3/ un rappel aux directions de l'instruction du 6 mai 2020 notamment sur :

- La situation des personnes vulnérables dont les droits à autorisation d'absence ou au travail distant doivent être maintenus. Les agents travaillant à distance doivent être équipés par du matériel de l'administration, si ce n'est pas déjà le cas ;
- La possibilité, pour les parents dont les enfants ne peuvent être scolarisés pour les deux prochaines semaines ou accueillis cet été en centres de loisirs ou colonies de vacances, de pouvoir continuer à bénéficier d'ASA ou de travailler à distance ;
- Un suivi médical nécessaire et donc des moyens dédiés (médecine de prévention) pour les agents ayant été affectés par le COVID (détestés ou non) mais aussi pour TOUS les agents afin de dépister d'éventuels RPS liés à cette période très anxiogène !

4/ enfin la CGT demande une enquête bilan/prospective sous l'égide du CHSCT sur la période des trois mois écoulés. En effet, un bilan de cette période est nécessaire puisqu'il pourrait constituer la base pour la mise en place de mesures afin d'être mieux préparés à ce type de crise majeure.

Pour terminer, la CGT souhaite que soit évoqué au cours de ce **CHSCT le sujet des entretiens professionnels des agents.**

En effet, la date de fin de la campagne d'entretiens professionnels a été initialement repoussée au 30 juin en raison de la crise sanitaire. Cette date est-elle toujours d'actualité ? Dans certaines DDI, il est dit que 2020 sera une année blanche. Qu'en est-il ?

Par ailleurs, la CGT a porté à votre connaissance, par lettre en date du 17 juin, la situation inacceptable quant aux entretiens professionnels en DDTM de la Gironde. En effet, dans ce département, le compte-rendu d'entretien professionnel a été modifié, pour certains agents seulement, afin d'y faire apparaître des rubriques concernant la déontologie.

Cette situation résulte de l'envoi le 7 août 2019 par le ministère de l'intérieur, à tous les directeurs de DDI, d'une note relative à la déontologie dans les DDI. Or, si ce sujet avait été abordé en CHSCTC des DDI le 4 juin 2019 et en CTC le 9 juillet 2019, les organisations syndicales siégeant dans ces 2 instances avaient suffisamment critiqué la proposition d'ajout au compte-rendu d'entretien professionnel (CREP) d'une fiche listant les activités des agents, leurs liens familiaux et/ou amicaux pouvant générer un conflit d'intérêt compte-tenu des missions qui leur sont confiées, pour que cela ne soit pas mis en œuvre.

La CGT dénonce donc :

- le déni de dialogue social : une note est envoyée alors que les OS n'ont pas été consultées sur cette dernière et avaient dénoncé ce projet, en CTC et en CHSCTC comme attentatoire aux libertés fondamentales ;
- l'inégalité de traitement entre les personnels des DDI et entre les personnels au sein même de la DDTM de la Gironde ;
- une atteinte aux libertés individuelles ciblée de certains personnels parfaitement intolérable !

La CGT demande des réponses de l'administration sur cette interpellation et se donnera les moyens de dénoncer publiquement de tels agissements. Dans l'immédiat, la CGT vous demande une audience à ce sujet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Les représentants CGT au CHSCT central des DDI